



# SIGOYER

Hautes-Alpes



BULLETIN  
MUNICIPAL

N°17

DECEMBRE 2003



# LE MOT DU MAIRE ...

Nous voici avec la fin de l'année 2003 au milieu de cette mandature, belle occasion de faire le point. Il a fallu d'abord monter des dossiers et chercher des financements, tâche complexe, exigeante, minutieuse et laborieuse.

Maintenant les réalisations vont se déployer ; en avant donc pour tous ces travaux :

- ☞ Rénovation de l'ancien presbytère (achèvement prévu en juin 2004)
- ☞ Acquisition du domaine des Guérins et projet de développement (2004-2005)
- ☞ Aménagement de la maison des associations (2004-2005)
- ☞ Traverse du village qui deviendra accueillante et conviviale (2004-2005)
- ☞ Exploitation du forage en partenariat avec Lardier et Fouillouse (2005-2006)
- ☞ Assainissement pour le village, les Guérins, les Parots (2004-2005).

Par ailleurs, vous avez pu constater dans l'acheminement du courrier, des difficultés provenant du nom de notre commune, Sigoyer, similaire d'un Sigoyer Alpes de Haute Provence.

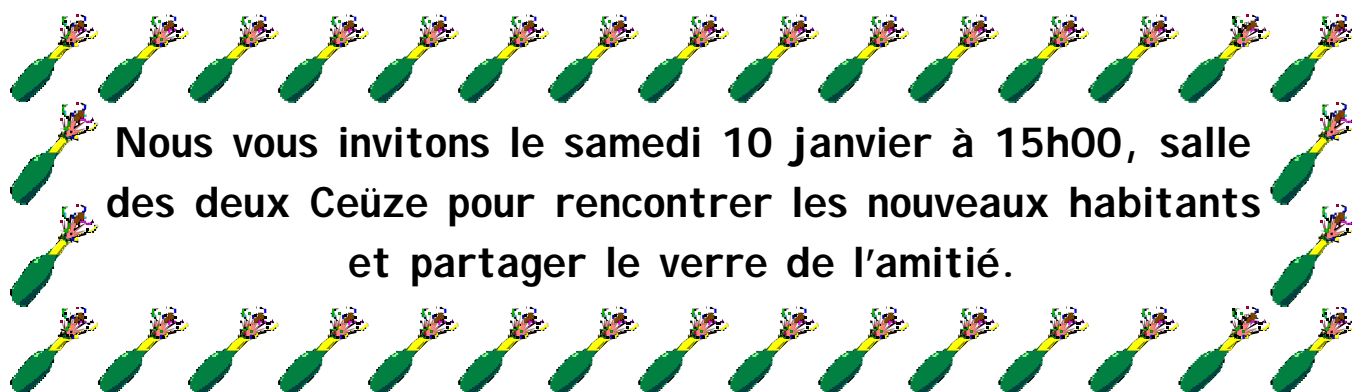
**La solution serait d'adjoindre à Sigoyer le nom de Céüze puisque notre commune est située au piémont de cette montagne et que le point km 0 de la route départementale 219 donnant accès à ce massif est au col des Guérins.**

La même solution fut déjà proposée par une délibération du conseil municipal de Sigoyer le 17 janvier 1937, mais elle resta au stade d'une bonne intention.

Et si le SIGOYER du XXI<sup>ème</sup> siècle s'appelait SIGOYER-CEÛZE ou SIGOYER ET CEÛZE ? Qu'en pensez-vous ?

Je vous présente ainsi que le conseil municipal, pour vous et vos familles, tous nos vœux pour un monde de paix et de partage que nous ne cesserons jamais de vouloir.

Alain BONNARDEL



**Nous vous invitons le samedi 10 janvier à 15h00, salle des deux Ceüze pour rencontrer les nouveaux habitants et partager le verre de l'amitié.**

# PARLONS FINANCES ...

## Pourquoi les impôts locaux augmentent-ils ?

Étude réalisée par Michel MEUNIER

(Avertissement : cette étude n'engage que son auteur.)

Quand à l'automne, les feuilles des avis d'imposition tombent dans les boîtes à lettres, elles sont bien plus lourdes que les feuilles mortes ! Beaucoup de nos concitoyens ne comprennent plus le discours officiel des politiques et du gouvernement qui ne cessent de répéter qu'ils respecteront leurs engagements de réduction des impôts et taxes. Plus que les impôts sur le revenu, les impôts locaux pèsent sur les ménages tant par le nombre d'assujettis que par le montant par contribuable.

En effet plus que jamais, la fiscalité locale ne cesse d'augmenter d'année en année. Le contribuable recherche les coupables de ces augmentations chez les élus les plus proches, c'est à dire le Maire et le Conseil Municipal. Ce raisonnement simpliste est loin de recouvrir la réalité des choses car, chaque année, la commune décide du taux d'imposition de la part communale mais elle n'est pas la seule à taxer les propriétaires et locataires au travers des différentes taxes locales.

### ***Les différentes taxes locales***

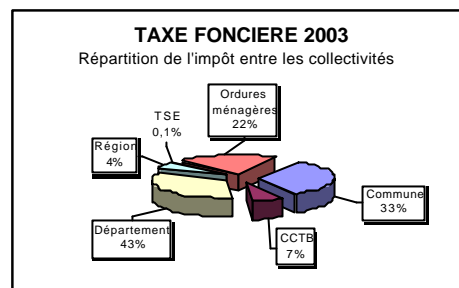
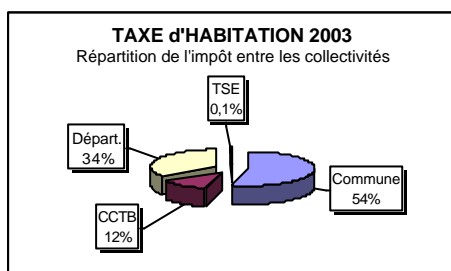
Il faut rappeler que les impôts locaux se composent de trois taxes différentes. En premier, la **taxe foncière** concerne les seuls propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, la seconde est la **taxe d'habitation** à laquelle sont assujettis tous les occupants de logements, locataires ou propriétaires et la dernière, la **taxe professionnelle**, à laquelle toutes les entreprises sont assujetties. Ajoutons que le contribuable est aussi frappé par de nombreuses autres taxes comme la taxe de séjour dont nous ne parlerons pas ici.

### ***Les collectivités bénéficiaires des taxes locales***

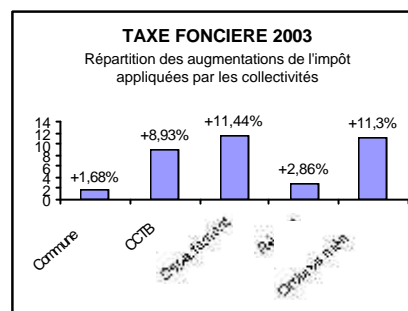
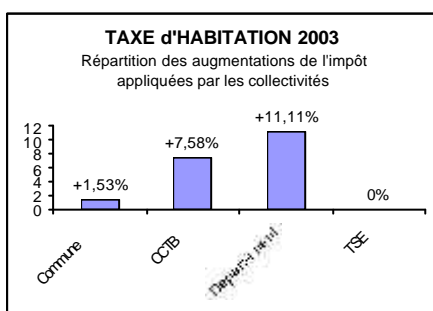
Il est aussi important de rappeler que ces taxes sont réparties entre plusieurs collectivités territoriales. La part communale est souvent la plus forte, mais s'y ajoutent la part de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette (CCTB), celle du département et la part régionale. La **taxe spéciale d'équipement** et la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** viennent encore alourdir le montant de l'impôt à payer. Cette dernière taxe est perçue par la CCTB.

Dans les graphiques ci-contre on retrouve la part revenant à chacune des collectivités. Voir ci-après extrait de feuille d'imposition.

# PARLONS FINANCES ...



Les deux graphiques ci-dessous font apparaître les taux d'augmentation 2002-2003, appliqués par les différentes collectivités. Voir extrait de l'avis d'imposition page suivante repères 7 et 8.



Comme on le voit sur ces graphiques, la plus forte progression des taux d'imposition pour l'année 2003, concerne la part départementale et cela est vérifié pour toute la France avec parfois des augmentations qui dépassent 20%. Cela se traduit pour la commune de Sigoyer par une augmentation globale de **+5.34% pour la taxe d'habitation** et **+7.3% pour la taxe foncière**.

## A quoi servent les taxes locales ?

Les impôts locaux constituent l'essentiel des recettes des collectivités locales (communes, groupements de communes, département et régions) et permettent de financer leurs besoins. Les dépenses de fonctionnement ( en particulier les salaires des agents des collectivités territoriales) et d'investissement peuvent être ventilées en grandes catégories en fonction des compétences de chaque collectivité. Ainsi l'action économique est à 98% du ressort des régions alors que celui des routes est essentiellement à la charge des communes pour la voirie communale et des départements pour les routes départementales. A noter qu'avec la phase II de la décentralisation, la plupart des routes nationales seront transférées au département.

# **PARLONS FINANCES ...**

Voici une liste non exhaustive des principales dépenses, d'après les données du ministère des finances (année 2000) et dans le cadre d'une moyenne nationale : L'action économique (régions 98%, départements 2%), la Formation professionnelle (régions 100%), La sécurité, la police municipale (communes 100%), Le sport et la culture (région 2%, département 3%, communes 94%), Aménagement, équipement urbain (communes 98%, régions 2%), Aide sociale (départements 100%), aménagement et équipement rural ( R 72%, D 14%, C 14%), routes, voirie et réseaux (R 1%, D 13%, C 80%), transports collectifs, collecte des déchets etc...

## ***Le calcul des taxes locales***

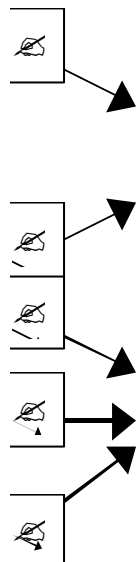
La taxe d'habitation et les taxes foncières sont déterminées en fonction de la « **valeur locative cadastrale brute** » **4** déterminée par le centre des impôts fonciers (service du cadastre). Cette base de référence est censée représenter le prix de location annuel du bien imposé. Cette valeur est majorée tous les ans en lui appliquant un coefficient correspondant à l'augmentation des loyers (+1,58 % pour 2003). Les bases de calcul de cette valeur locative cadastrale peuvent-être vérifiées auprès du service des impôts fonciers.

Si l'habitation est une résidence principale des abattements **5** et exonérations peuvent être appliqués pour personnes à charge, les invalides et infirmes, au-dessous d'un certain seuil de revenus...

Ces éventuels abattements sont retranchés de la valeur locative brute pour donner « **la valeur locative nette** » **6** ou assiette de l'impôt. Pour déterminer le montant de l'impôt dû à chaque collectivité il suffit de multiplier la base nette par **le taux d'imposition 7** qui a été voté par chaque collectivité appelée **cotisation 8**. La somme des impôts dus à chaque collectivité donne l'impôt total à payer. Rappelons que les habitants d'une même commune relèvent des mêmes taux.

# PARLONS FINANCES ...

Extrait de l'avis d'imposition TAXE d'HABITATION



| DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS          |                            |                      |                   |             |                            |                       |
|---|----------------------------|----------------------|-------------------|-------------|----------------------------|-----------------------|
| Éléments de calcul                        | Commune                    | Syndicat de communes | Inter-communalité | Département | Taxe spéciale d'équipement | Total des cotisations |
| Valeur locative (VL) brute <sup>1</sup>   | 4801                       |                      | 4801              | 4801        | 4801                       |                       |
| Valeur locative (VL) moyenne <sup>2</sup> | 1937                       |                      | 1937              | 1951        | 1951                       |                       |
| A<br>B<br>R<br>E<br>V<br>I<br>E<br>S      | • général à la base        | %                    | %                 | 15 %        |                            |                       |
|   | • personne(s) à charge     |                      |                   | 93          | 293                        |                       |
|   | – par personne rang 1 ou 2 | 10 %                 | 10 %              | 15 %        |                            |                       |
|   | pour personne(s)           |                      |                   |             |                            |                       |
|   | – par personne rang 3 ou + | 15 %                 | 15 %              | 20 %        |                            |                       |
| pour personne(s)                          |                            |                      |                   |             |                            |                       |
| • spécial à la base                       | %                          | %                    | 15 %              |             |                            |                       |
| Base nette d'imposition <sup>4</sup>      | 4801                       |                      | 4801              | 4508        | 4508                       |                       |
| Taux d'imposition 2003                    | 6,92 %                     |                      | 1,48 %            | 4,65 %      | 0,028 %                    |                       |
| Cotisations 2003 <sup>5</sup>             | 332                        |                      | 71                | 210         | 1                          | 614                   |
| Rappel taux d'imposition 2002             | 6,92 %                     | %                    | 1,39 %            | 4,25 %      | 0,029 %                    |                       |
| Rappel cotisations 2002                   | 327                        |                      | 66                | 189         | 1                          |                       |
| Variation en valeur <sup>6</sup>          | +5                         |                      | +5                | +21         | 0                          |                       |
| en pourcentage                            | +1,53 %                    | %                    | +7,58 %           | +11,11 %    | 0 %                        |                       |

## Quelques valeurs du taux d'imposition pour l'année 2003 ( Taxe d'habitation) :

La commune de Sigoyer est une des communes les moins taxées avec un taux pour la part communale de **6,92 %**, ce taux est le même qu'en 2002. L'augmentation de l'impôt résulte de la hausse appliquée par le service des impôts à la valeur locative brute + 1,5% cette année.

D'après le journal « le Dauphiné Libéré » du 20/11/2003, les communes du département les plus taxées sur la part communale sont : Moline en Queyras 21,36%, Orcières 21,2%, Puy saint Vincent 21,15%, Les Orres 20,60%, Ceillac 18,8%, La Haute-Beaume 18,54 %, Briançon 18,50%, Arvieux 18,7%, Abriès 17,63%, Les Vigneaux 18,58%. Les communes les moins taxées se retrouvent dans le peloton des toutes petites communes du canton de Chorges : Rousset 2,65%, Rochebrune 2,94 et Prunières 2,97%. La moins taxée de toutes se trouve au sud, c'est Ventavon avec un taux de 0,98%.

Ces disparités s'expliquent en particulier par les charges que supportent les communes. On voit que les stations de sports d'hiver ont de lourdes charges d'équipement et de gestion alors que les petites communes ont souvent très peu d'équipements et offrent peu de services, personnel communal en nombre très réduit, absence d'école, d'équipements collectifs etc...donc très peu de charges.

# PARLONS FINANCES ...

## ***Les raisons de l'augmentation des taxes locales***

L'explication est simple, les départements doivent supporter les transferts de charges de l'État vers les collectivités locales, en particulier la mise en route de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) et la réforme des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Les départements doivent aussi anticiper le transfert des routes nationales aux Conseils Généraux et la prise en charge du RMI et du futur Revenu Minimum d'Activité (RMA). Les budgets départementaux ont donc de grosses charges financières nouvelles à absorber car les crédits d'État ne compensent pas toujours ces transferts. **La part départementale 3** est donc le poste qui augmentera le plus.

**La part de la Communauté de Communes de Tallard Barceilonnette (CCTB) 2** augmente aussi sensiblement en raison des investissements et du transfert de compétences. La CCTB est un outil pertinent pour procéder à des économies d'échelle et à des activités que la commune serait incapable de prendre en charge en raison de la faiblesse de ses moyens techniques et humains. C'est en particulier le cas des réseaux d'assainissement, de la collecte des déchets ménagers et de l'école de musique. Pour autant nous ne sommes qu'au début des transferts car les contraintes techniques et sanitaires ne permettront plus aux communes, hormis les grosses agglomérations qui ont des services intégrés, d'assumer le fonctionnement de certains services. La CCTB devra adapter le format de ses services à ses nouvelles missions en recrutant des personnels qualifiés. Le regroupement de ces services entraînera des économies d'échelle et le contribuable en sera le premier bénéficiaire. C'est une forme de mutualisation des moyens au service de tous.

**Pour la part communale 1**, la hausse est plafonnée à 1,58% pour la Taxe d'Habitation et 1,68 % pour la Taxe foncière, ce qui est conforme aux engagements de l'équipe municipale qui n'a pas augmenté le taux de la part communale. Ces augmentations sont uniquement la conséquence de la revalorisation de la valeur cadastrale brute opérée par les services fiscaux. Ajoutons la réduction du concours financier de l'État dans les investissements et le fonctionnement. Cela n'a pas empêché la municipalité de poursuivre la reprise des investissements communaux avec la construction du pôle technique et du garage communal, la rénovation de l'école et du presbytère, le lancement des études et du diagnostic des réseaux de distribution de l'eau et de l'assainissement ainsi que des travaux de voirie. Ces travaux n'ont pu se faire que grâce à la recherche de subventions tant auprès de l'État, du département et de la région et même de l'Europe, avec le soutien et l'aide du Conseiller Général du canton, de la Députée de la circonscription et du Sénateur des Hautes-Alpes. Cela se concrétise par d'importants travaux rendus absolument nécessaires.

## ***Les différentes taxes locales continueront-elles d'augmenter ?***

Nous sommes en droit de nous interroger sur de nouvelles augmentations dans les années à venir et en particulier pour 2004.



# **PARLONS FINANCES ...**

Dans l'état du projet de loi de la deuxième phase de décentralisation portant sur le transfert de compétences, les communes n'ont pas la place qu'elles méritent (c'est un avis très personnel !). La future loi concerne surtout les départements et les régions.

Les départements devraient être gestionnaires du RMI et du futur RMA (revenu Minimum d'Activité) et auront à charge certaines structures telles que les routes nationales.

Les régions voient leurs compétences élargies en matière d'intervention économique et de formation professionnelle et de gestion des grandes infrastructures, ports, aéroports et universités. Elles se verront aussi confier la gestion de fonctionnaires d'État comme les personnels techniques et administratifs de l'Éducation Nationale.

En principe ces transferts de charges devraient être compensés sur la base des ressources équivalentes à ce que l'État consacrait à leur gestion. Les collectivités locales doivent être vigilantes et veiller aux modalités d'évaluation des charges transférées et attendent la plus grande loyauté de l'État.

Ainsi, une éventuelle augmentation globale des impôts en 2004 ne devrait pas dépasser les limites du raisonnable. Pour la part communale il faut cependant bien avoir conscience que de gros investissements vont être nécessaires. En particulier il y a obligation pour la commune de réaliser le schéma directeur d'assainissement pour se mettre en conformité avec la législation. Même si l'on s'oriente vers la réalisation d'un réseau collectif à minima pour limiter les coûts financiers et l'endettement communal, de tels travaux nécessitent de lourds investissements. Par ailleurs, le réseau de distribution d'eau potable a plus de quarante ans d'âge. L'évolution démographique et les besoins nouveaux le rendent en partie obsolète. Les perturbations dans la distribution provoquées par la sécheresse de l'été dernier vont obliger la commune à investir dans sa remise à niveau. Cet investissement doit exclusivement être à la charge du Service des Eaux qui fonctionne en régie directe mais la municipalité sera vraisemblablement contrainte de contracter des emprunts qui se révéleront nécessaires en complément de l'auto-financement obligatoire à prélever sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Quant aux régions et aux départements, tout dépendra de la réelle prise en charge des transferts et des politiques développées. Ce sera le cœur des enjeux ayant trait à la fiscalité locale. La vérité c'est que les impôts seront nécessaires aux investissements et que si l'impôt sur le revenu (IRPP) baisse, ce ne sera pas le cas des impôts locaux compte tenu des charges nouvelles qui vont peser sur les collectivités locales. De plus, les légitimes exigences de nos concitoyens tant en matière des services que d'environnement comme la qualité de l'eau, la sécurité et les transports, ont un coût non négligeable. Espérons que chacun prendra conscience que les impôts sont une nécessité, que nos concitoyens sauront contenir leurs exigences et que nos élus seront raisonnables dans leurs choix.

# **AU FIL DES REUNIONS ...**

## **Réunion du 28 octobre 2003**

### *Traverse du village :*

- ? le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le projet d'aménagement de la traverse du village aux services de la DDE avec lesquels il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre ; montant de la rémunération : 21 195 € HT.
- ? Dans le cadre de cet aménagement, une convention sera passée entre M Rambaud, Mme Artaud et la commune pour un échange de terrains.
- ? Une réunion est également prévue avec les riverains afin de débattre sur les diverses possibilités d'aménagement et de réfléchir sur la mise en place d'une convention gérant les droits et obligations des deux parties.

### **Centre de loisirs sans hébergement :**

- ? cette structure deviendrait intercommunale, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de cette nouvelle compétence à la CCTB.

### **Affaire époux Habert/Commune de Sigoyer :**

- ? Conseil des prud'hommes : pour parvenir à une conciliation, le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour valider un protocole d'accord qui sera soumis aux deux parties, la somme retenue (2000 euros d'indemnité transactionnelle) sera inscrite au budget 2004 de la commune. Adopté à l'unanimité.
- ? Tribunal de grande instance : Le Maire informe également le conseil municipal, d'une convocation au TGI pour fait d'homicide involontaire, il demande au conseil son accord pour choisir un avocat qui assurera sa défense. Accepté à l'unanimité.

### **Commission communale agricole :**

- ? Désignation des membres faisant partie de la commission : Bonnardel Alain, Président, Jean-Luc Clément, Jean-François Tourrès et André Garcin. Ils seront chargés d'examiner les dossiers présentés au titre des calamités agricoles (sécheresse été 2003).

### **Mise à disposition de la salle de cantine :**

- ? A titre exceptionnel, la salle de cantine sera mise à disposition des jeunes les vendredi et samedi soirs et pendant les vacances scolaires.

# BÂTIMENTS COMMUNAUX ...

## ... La réhabilitation du presbytère

### Quoi ?

Il est prévu :

- ? 2 salles associatives au rez-de-chaussée
- ? 3 logements aux premier et deuxième étages (voir plans page suivante)

### Combien ?

Le programme de réhabilitation se décompose en 3 tranches :

| Programmes                        | Montant de la dépense subventionnable | Subventions   |
|-----------------------------------|---------------------------------------|---|
| Programme « toiture-              | 106 000 euros HT                      | Région : 42 600 euros   |
| Programme « création de           | 119 000 euros HT                      | Région : 35 600 euros   |
| Programme « logements communaux » | 131 000 euros HT                      | Région : 41 000 euros<br>Département : 11 400 euros<br>PALULOS : 17 250 euros |

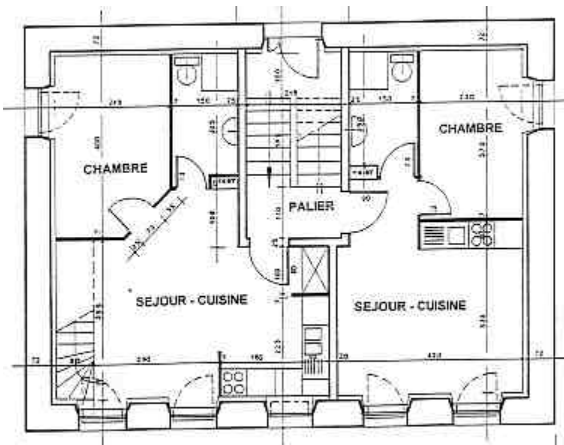
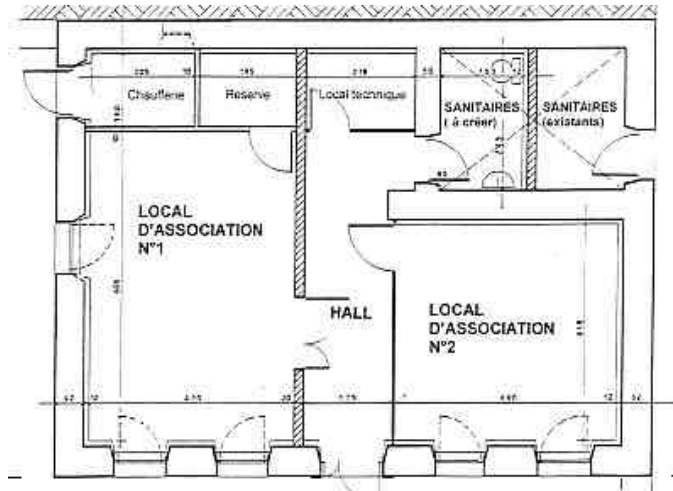
### Par qui ?

|           |                 |                         |
|-----------|-----------------|-------------------------|
| Lot n° 1  | Maçonnerie      | Entreprise Meynaud      |
| Lot n° 2  | Charpente       | Entreprise CDN          |
| Lot n° 3  | Menuiserie bois | Entreprise Pelloux      |
| Lot n° 4  | Menuiserie alu  | Entreprise Ariey-Bonnet |
| Lot n° 5  | Cloisons        | Entreprise Barbieri     |
| Lot n° 6  | Carrelage       | Entreprise Fabris       |
| Lot n° 7  | Plomberie       | Entreprise Gapençaise   |
| Lot n° 8  | Electricité     | Entreprise Plasseraud   |
| Lot n° 9  | Serrurerie      | Entreprise Chevalier    |
| Lot n° 10 | Peinture        | Entreprise Nobre Lopez  |

# BÂTIMENTS COMMUNAUX ...

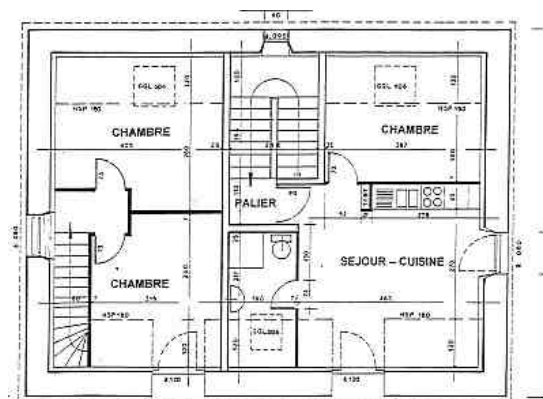
## ... La réhabilitation du presbytère

Rez de Chaussée



Niveau 1

Niveau 2



# **LES ECHOS DE LA CCTB ...**

## ***Les projets d'équipement de la CCTB***

- Construction d'un pôle technique intercommunal et d'un casernement unique des sapeurs pompiers ; les demandes de financement sont en cours pour ces 2 projets.
- Achat d'un nouveau camion-poubelle

## ***Le centre de loisirs sans hébergement***

Il a été mis en place un centre de loisirs sans hébergement communautaire, il sera opérationnel dès l'été 2004, les sites d'accueil prévus sont La Saulce et Tallard.

## ***Contrat de développement Conseil Général-CCTB***

Il s'agit de contractualiser sur 3 ans l'engagement financier du Conseil Général sur des projets de compétence intercommunale. Ce programme se décompose en 7 volets :

- Équipements à vocation intercommunale (Casernement, pôle technique...)
- Développement économique
- Environnement (assainissement, eau potable, déchets)
- Sécurité (sécurisation des traversées de village)
- Culture (Ecole de Musique)
- Secteur associatif (Maison des associations)
- Centre de loisirs sans hébergement.

Pour l'ensemble de ces opérations, il est prévu sur 3 ans un montant HT de travaux de : 10 500 000 euros, avec une participation assurée du Conseil Général de 5 253 000 euros (le taux de participation étant variable suivant la nature du projet).

## ***CCTB et Commune de Sigoyer***

La CCTB prendra en charge la maîtrise d'œuvre déléguée sur un certain nombre d'opérations communales, cela concerne :

- Le projet « Maison des Associations »
- La mise en place de l'assainissement collectif
- L'aménagement de la traversée du village pour le volet « sécurité ».

# ENVIRONNEMENT ...

## Le tri sélectif :

Premier bilan après 5 mois de fonctionnement :

|                   | Juin | Juillet | Août  | Septembre | Octobre | Total |
|-------------------|------|---------|-------|-----------|---------|-------|
| Verres            |      | 16,3    | 14,58 | 27,66     | 21,32   | 79,86 |
| Journaux, papiers |      | 9,76    | 3,08  | 12,86     | 12,64   | 43,64 |
| Emballages        | 1,16 | 3,84    | 3,32  | 3,38      | 3,82    | 15,52 |

Les quantités collectées sont exprimées en tonnes

Quelques commentaires :

- ✍ Le taux de refus sur les emballages sur 5 mois a été d'environ 18 % sur la période (mauvaise qualité du tri), cela a pour conséquences :
  - Que les emballages refusés n'ont pas de valeur de rachat et que le coût de la collecte demeure.
  - Que le soutien d'Eco-Emballage qui dépend du « rendement » de la collecte sera moindre.
- ✍ Le tri collectif coûte cher (pour information sur les 3 mois d'été, le coût du transport, de la collecte et du tri s'est élevé à 8 000 euros HT), ce coût est minoré par les valeurs de rachat des déchets et des soutiens d'Eco-Emballage.
- ✍ On peut et on doit améliorer le « rendement » du tri :
  - Avoir le réflexe tri pour augmenter les quantités collectées
  - Réaliser un tri de qualité en respectant bien les consignes de tri (notamment pour les emballages)
- ✍ Début 2004, des caisses seront mises à la disposition des usagers pour faciliter le tri.

## Les ordures ménagères :

Jusqu'en octobre 2003, elles étaient dirigées vers le centre d'enfouissement de Sorbiers. Ce site arrivé à saturation, n'est plus en mesure d'accepter les déchets de notre communauté de communes. Depuis le mois de novembre, les ordures ménagères sont dirigées vers le site du Beynon géré par Sud Est Assainissement.

Proximité ne signifie pas paradoxalement réduction des coûts !

|                      | Coût du transport  | Coût du traitement | Coût total      |
|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
| Avant : site de Sor- | 17,93 euros HT*    | 43,45 euros HT*    | 61,38 euros HT* |
| Maintenant : site du | Assuré par la CCTB | 67,08 euros HT     | 67,08 euros HT  |

\* Pour  
u n e

tonne d'ordures

# **EAU ET ASSAINISSEMENT ...**

## **? Le réseau d'eau potable**

### ***Les difficultés de l'été 2003***

- ✍ Nous avons connu une période de fortes chaleurs qui a conduit de façon prématurée à la diminution du débit des sources. Début août, les sources avaient le débit relevé habituellement fin septembre. Or cette période d'étiage correspondait au fort accroissement de la population.
- ✍ Des fuites sur le réseau qui n'ont pu être détectées qu'en septembre avec l'aide d'un spécialiste qui utilise un appareil de mesure car il ne s'agissait pas de fuites de surface.
- ✍ Quelques comportements indéliques certes très minoritaires en matière d'arrosage. Il faut rappeler que notre ressource en eau peut satisfaire les besoins de la population (estimation 1000 personnes) mais ne peut en aucun cas satisfaire les besoins d'arrosage notamment en période d'étiage.

Ces différents problèmes ont conduit à des mesures de restriction d'eau sévères, parfois mal comprises pour assurer à chacun une alimentation en eau potable.

### ***Les projets communaux :***

#### ***« étude diagnostic adduction d'eau potable »***

Depuis deux ans un bureau d'études travaille sur le diagnostic du réseau de distribution. Les résultats sont connus maintenant et des propositions sont faites pour rationaliser un réseau qui date des années 60. Le réseau est par endroits devenu obsolète et nécessitera une remise en état. La municipalité aura le choix entre 6 scénarios et devra étaler dans le temps ces travaux.

### ***Les projets communaux :***

#### ***« périmètres de captage (1<sup>ère</sup> phase) »***

Les études en cours devront déterminer les périmètres de protection des sources :

- Périmètre de protection immédiat,
- Périmètre de protection rapproché,
- Périmètre de protection éloigné.

Les études concernent la source de la mère de l'Aigue (Céüze), la source de Céüzette, la source de Prablandier et la source des Roses. Le travail de l'hydrogéologue aboutira à un dossier administratif qui sera soumis à enquête publique.

La deuxième phase consistera à réaliser les travaux de protection des captages après demandes d'aides publiques.

# **EAU ET ASSAINISSEMENT ...**

## **? Assainissement**

La municipalité a choisi le scénario le plus modeste pour ne pas conduire à des investissements trop élevés, et pour conserver le prix du m<sup>3</sup> d'eau à un niveau raisonnable.

Les travaux prévus permettront d'être en conformité avec la loi sur l'eau, la date limite de mise en conformité étant le 31 décembre 2005. Ces travaux concernent :

- La réfection des réseaux des Guérins, la mise en conformité de la station d'épuration existante.
- La réfection du réseau collecteur du village et la construction d'une station d'épuration.
- La construction des réseaux et de la station d'épuration des Parots.

Qu'il s'agisse d'eaux souterraines ou superficielles, la ressource en eau doit être protégée contre les divers facteurs de pollution. Ces facteurs résultent, pour la plupart de l'activité humaine ou de processus naturels qui peuvent dégrader la qualité de l'eau. Nous sommes épargnés par les facteurs liés à l'activité industrielle.

L'eau consommée au robinet retourne « nettoyée » dans le milieu naturel. La règle veut que « l'eau paie l'eau » ; l'eau ne doit pas être payée par l'impôt et les revenus de l'eau ne peuvent couvrir que les dépenses liées à l'eau. Donc qu'il s'agisse d'assainissement collectif ou d'assainissement individuel, la vérité du prix de l'eau consommée au quotidien entraînera des augmentations.



## **COMMUNIQUER ...**

### **Rallye National Neige Hautes-Alpes**

Epreuve spéciale Fouillouse-Pelleautier (les valentins) le Vendredi 9 Janvier 2004.

Fermeture des routes D19, D119 et D219 (pour la seule traversée du village) à partir de 19h30

Départ du premier concurrent à 21h08 et heure théorique de réouverture à la circulation pour minuit.



# COMMUNIQUER ...

## « Un petit effort de chacun pour améliorer la vie de tous »

### « Le bruit »

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne auditive pour le voisinage en raison de leur intensité (tondeuses à gazon, engins de chantier, tronçonneuses, perceuses etc...), ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, du lundi au samedi inclus et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les habitants des locaux d'habitation et de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils audio-visuels, instruments de musique etc...

*Voir l'arrêté préfectoral du 18 avril 1994.*



### « Le feu »

La réalisation d'écobuages est réglementée, il existe trois périodes :

1. **La période verte : du 1<sup>er</sup> octobre à fin février** : il est obligatoire de prévenir la Mairie au moins 24h à l'avance, l'incinération est réalisée sous l'entière responsabilité du propriétaire ou de ses ayants-droits.
2. **La période orange : du 1<sup>er</sup> mars au 14 juin** : toute incinération est soumise à une déclaration écrite à effectuer en mairie 8 jours avant l'incinération.
3. **La période rouge : du 15 juin au 30 septembre** : toute incinération est interdite sauf dérogation accordée par le Préfet.

Durant ces 3 périodes, il est obligatoire de prévenir les pompiers (en composant le 18) le matin même de l'incinération.

L'incinération est interdite par vent fort, elle doit être pratiquée sous la surveillance d'au moins deux personnes, entre le lever du soleil et 15h dernier délai.

Il est interdit d'allumer un feu à moins de 200m d'espaces sensibles (forêts, garrigues...).

Le code forestier rend obligatoire le débroussaillage jusqu'à une distance minimum de 50m de toutes constructions susceptibles d'accueillir des personnes physiques.

*Voir l'arrêté préfectoral du 5 avril 1996*

## ***Histoire de l'état-civil***

Des registres paroissiaux datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle ont été découverts à l'église de Sigoyer ; conformément aux dispositions légales, ces documents ont été remis à Mme la directrice des archives départementales en vue de leur conservation, protection, numérisation. Ces documents, d'un grand intérêt pour l'histoire de notre commune restent propriété communale et pourront être exposés à Sigoyer à la demande de la municipalité. Actuellement, ces registres numérisés sont consultables à Gap et nous espérons pouvoir prochainement les consulter en mairie si nous obtenons copie du CD-Rom.

Alain Bonnardel

### ***Des registres paroissiaux aux registres d'état civil du XIV<sup>ème</sup> à nos jours.***

Dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, des prêtres prirent l'initiative de noter sur des cahiers les dons qu'ils recevaient lors de baptêmes ou de mariages, et à la demande des évêques, ils tenaient des registres de baptêmes et de mariages où la parenté des individus fut consignée.

Dès 1614, les prêtres consignèrent régulièrement les sacrements du baptême catholique et la parenté des individus, tous susceptibles de se marier catholiquement ou d'entrer dans les ordres de l'Église.

La royauté française prescrivit la tenue en double des registres journallement, baptêmes, mariages, décès ; un registre étant signé par le curé et les témoins et conservé dans la paroisse, l'autre recopié et déposé au greffe du tribunal royal.

#### ***Laïcisation des registres :***

A la révolution française, la loi du 25 septembre 1792 laïcisa l'état civil. Chaque maire devint officier d'état civil au nom de l'État, tenu de noter séparément sur deux registres : les naissances, mariages républicains, divorces légalisés et décès des habitants de la commune. Les curés eurent huit jours pour remettre leurs registres paroissiaux à la mairie ; ces registres devenant propriété publique.

La laïcisation de l'état civil n'empêche nullement les autorités religieuses de consigner l'administration des sacrements de leurs membres. Ces registres, sans caractère officiel, sont des documents privés culturels depuis 1792.

# PATRIMOINE ...

## **Ce que contiennent ou ne contiennent pas les registres paroissiaux :**

Ces registres ne devraient contenir que les sacrements ou actes civils individuels avec indications correctes des témoins et parents. Ce qui est à peu près vrai après 1792 ne l'est pas du tout avant.

## **Anomalies matérielles :**

Les curés tardèrent à établir 2 registres, l'un étant destiné à l'administration royale selon les prescriptions laïques, qu'ils étaient peu prompts à respecter. Ils utilisaient des feuilles volantes et perdirent souvent les plus anciens enregistrements.

## **Des approximations textuelles :**

Longtemps, on omit le nom de la mère et le jour de naissance de l'enfant. La mention des témoins à la cérémonie de mariage fut longtemps oubliée. La filiation des époux est parfois bien floue alors qu'elle est nécessaire pour prouver l'absence de liens de consanguinité trop proches. Sur les actes de sépulture, font souvent défaut âge et filiation du défunt. Les décès d'enfants, surtout les morts-nés ne sont pas toujours notés.

## **Journal des faits divers :**

En revanche, les prêtres notèrent bien des faits mémorables de la paroisse sur ces registres.

Travaux de l'église, visites de l'évêque, mission des prêcheurs, liste de paroissiens, faits de guerre, maladies, conditions exceptionnelles de décès ou découvertes de cadavres.

La pratique s'en perdit brutalement quand on confia aux maires la rédaction de l'état civil.

*Extraits du livret réalisé par Patricia Guyard, Directrice des Archives départementales, à l'occasion des journées du patrimoine 2003.*

*A suivre ( l'état civil, utilisation d'une source d'histoire)...*



# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Vous connaissez certainement l'ADSL (Asymmetrical Digital Subscriber Line ou Ligne d'abonné numérique à débit asymétrique), cette technique permettant de se connecter à internet à haut-débit, forfaitairement (connexion permanente: pas de taxation à la durée) et sans bloquer la ligne téléphonique (on peut téléphoner en même temps) pour environ 20 à 40 euros/mois selon les fournisseurs.

Et bien elle est en train de se mettre en place dans les Hautes-Alpes.

Déjà en service sur Gap, Briançon, Veynes, les internautes de Laragne, Tallard et l'Argentière pourront l'utiliser début 2004 et ceux de 11 communes de plus de 1000 abonnés téléphoniques d'ici fin 2005.

Sigoyer, malheureusement, ne figure pas dans la liste.

Mais on peut aider un peu le destin: en effet, France Telecom s'est engagé, sous certaines conditions, à équiper en ADSL toute commune capable de générer au moins 100 contrats d'abonnement, tous FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) confondus.

A Net@sigo, on est prêt à monter un dossier et le soutenir.

La première étape du projet consiste à établir une liste de 100 numéros de personnes partantes pour l'ADSL (sans engagement financier de leur part) afin de montrer l'implication des habitants dans le dossier.

Alors, si vous êtes intéressés, manifestez-vous, par mail () ou par téléphone (Vincent Fernandez Président de l'association 04 92 57 95 23).

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Comme vous avez pu le constater, les travaux de rénovation du presbytère progressent et, une fois terminés, nous disposerons d'une salle adaptée à nos activités. Elle devrait être dotée d'armoires fermant à clés afin de protéger le matériel tout en rendant la pièce disponible pour d'autres associations en dehors des horaires d'ouverture du club.

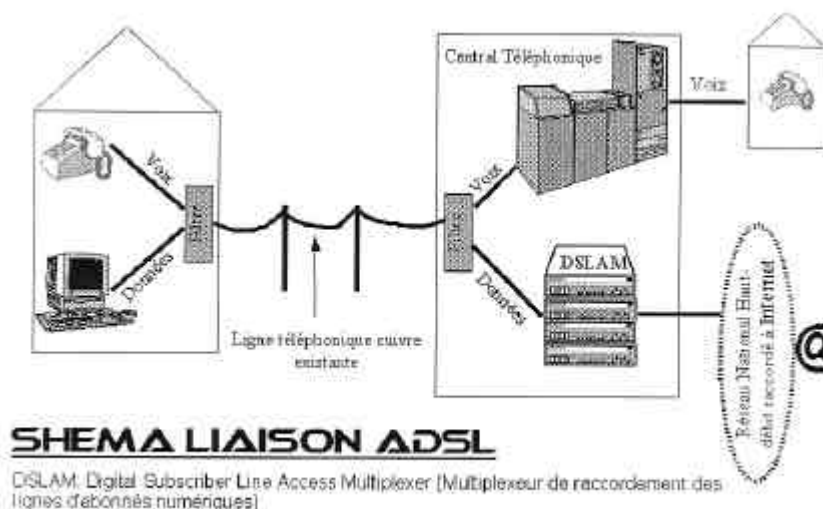
Nous avons à ce propos décidé lors de l'assemblée générale annuelle de l'association (Vendredi 12 décembre 2003) de ne pas demander les cotisations pour l'année 2003-2004, les travaux ne permettant pas de vous mettre à disposition les ordinateurs. Nous avons également décidé de ne pas demander la subvention communale pour les mêmes raisons.

D'ici là, l'équipe d'animateurs reste à votre disposition pour vous donner des conseils ou vous aider sur des projets spécifiques (montage vidéo sur ordinateur, traitement d'image, création de site internet, etc...) dans le cadre des créneaux horaires habituels (voir rappel ci-dessous).

De plus, le poste de travail « montage vidéo » du club a été remis en service, au domicile de votre serviteur. Si vous souhaitez l'utiliser n'hésitez pas à me contacter.

Michel 04 92 57 93 51 mic.meu@wanadoo.fr  
Stéphane 04 92 57 96 63 stephisa.raizin@planetis.com  
Éric 04 92 57 91 75 zaric@planetis.com  
Vincent 04 92 57 95 23 vincent.fernandez@wanadoo.fr

Vincent Fernandez



# LE COIN DES ASSOCIATIONS...



## ✍ Évènements de l'année 2003 :

Le dimanche 2 novembre 2003, l'A.A.C.S. a tenu son assemblée générale en mairie de Sigoyer ; La disparition de Jean Bonnardel et Fernand Para, membres fidèles de l'association, a endeuillé cette année. L'assemblée a observé une minute de silence en souvenir de ces deux anciens combattants et prisonniers de guerre. A leurs familles vont également toutes nos pensées.

Lors de la cérémonie du 11 novembre nous perpétuerons la mémoire de ceux, qui par devoir, ont fait le sacrifice de leur vie ou d'une partie de leur jeunesse.

## ✍ Cérémonie du 11 novembre :

Comme les années précédentes, un public nombreux a assisté à cette commémoration, il faut remercier pour leur participation les militaires, les musiciens (Yves Rambaud et Brice Clément), les enfants de l'école et leur institutrice (Isabelle Wagnies) qui a fait réciter le poème « Le dormeur du val » et chanter l'hymne Européen.

Après l'appel aux morts et les différentes allocutions, un apéritif a été offert par l'association. De nombreuses personnes ont terminé cette journée par un repas servi à la salle des deux Céüze.

## ✍✍ Actualité nationale :

Le 17 novembre 2003, une décision du conseil des ministres a fixé la date du 5 décembre pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Or depuis 1963, les anciens d'Algérie honorent la mémoire des 30 000 militaires et victimes civiles morts en Afrique du Nord, le 19 mars, anniversaire officiel du « cessez-le-feu de 1962 ». Dans le cadre de l'assemblée générale de l'A.A.C.S., l'unanimité des présents s'est prononcée en faveur du maintien du 19 mars comme date de commémoration. Présents à cette réunion, Mrs Jeannin Ligozat représentant le maire de Sigoyer, Alain Jaume, maire de Fouillouse et Jean Michel Arnaud, Maire de Tallard et Conseiller Général, ont approuvé cette position.

La volonté de maintenir la date du 19 mars ne veut en aucun cas occulter les tragiques évènements qui ont suivi cette date, à savoir : les massacres de Harkis et des populations ainsi que le déracinement du peuple.

# LE COIN DES ASSOCIATIONS...

## Neige et montagne des deux Ceüze

Les premiers flocons ont recouvert de manière éphémère notre village.

L'association qui a vocation de promouvoir les sports de glisse (non la compétition) s'est aussitôt mise au travail, en faisant un brin de toilette au chalet et au matériel pour vous accueillir dès que la neige sera présente.

Elle a également mis en place un planning de permanences (consultation et inscriptions à la mairie) pour la location du matériel.

Si vous n'avez pas de skis pour vos enfants ou vous-même, si vous voulez vous essayer au surf ou aux raquettes : vous pouvez (avec votre conjoint et enfants) bénéficier de la gratuité de la location pour toute la saison, sous réserve d'effectuer pendant la période d'ouverture de la station 6 demi-journées de permanence au chalet réparties à votre convenance.

Venez profiter de cette opportunité !

### TARIFS des LOCATIONS

Rappel :

Carte de membre à l'année : 8 euros,

| MATERIEL                               | ½ Journée | Journée  | Semaine et Forfait            |
|--|-----------|----------|-------------------------------|
| Chaussures                             | 3 euros   | 5 euros  | 15 euros<br>(uniquement fond) |
| Surf<br>Skis + Bâtons                  | 4 euros   | 8 euros  | 30 euros                      |
| Surf + Chaussures<br>Skis + Chaussures | 6 euros   | 10 euros | 30 euros                      |

Location au coup par coup : 1 euro par jour entamé.

Pour tout renseignement complémentaire :

Sabine LUSZCZYNSKI : 04 92 57 95 19



# LE COIN DES ASSOCIATIONS...

## Association pour la Sauvegarde du Patrimoine

Notre Association avait décidé de participer à la « journée du patrimoine » organisée le 21 septembre, en proposant de guider les visiteurs à la chapelle Saint-Laurent et sur le site de Vière. Quelques dizaines de personnes intéressées sont venues. Vous trouverez page suivante le texte qui leur a été remis ce jour-là.



Nb : Une petite rectification : Sigoyer du Dô pouvait aussi s'écrire et se prononcer Sigoyer du Dou, François-Napoléon Nicollet a titré ainsi son ouvrage sur notre commune.

Quels projets pour notre Association ?

*Place du Quartier de Notre-Dame*

Notre projet concerne la mise en valeur de l'ancien village, le dossier est terminé : nous attendons les résultats du concours « Logis et Patrimoine ». L'essentiel du financement étant assuré par la recette d'un banquet organisé par le restaurant « Logis de France » de la commune concernée (restaurant Muret), cette recette est doublée par une subvention du Conseil Général. Le montant sera d'autant plus important que nous serons nombreux à participer à ce repas. La date ? Entre le 29 mars et le 3 avril 2004 probablement, vous serez prévenus en temps utile.

Notre projet comprend deux volets :

- ✍✍ La mise en valeur de l'ancien village avec réfection de la route d'accès, débroussaillage, restaurations, pose de panneaux pour rendre le site plus accessible et plus accueillant.
- ✍✍ La réalisation du sentier de « La Pra », son itinéraire a été reconnu, tracé, ouvert. Reste la partie administrative et le suivi : création d'une structure apte à l'organisation de circuits pédestres avec le respect des règles de sécurité, balisage, passation de conventions de passage, entretien annuel, édition d'un topo guide, etc... Mais l'enjeu vaut bien que l'on s'implique, n'est-il pas vrai ?

Michel Robert

# LE COIN DES ASSOCIATIONS...



## *Autrefois*

Autrefois, notre commune s'appelait SIGOYER du Dô, (ou du Dom, ou du Don, du nom du moulin appartenant aux seigneurs), ou encore SIGOYER sur TALLARD. Avant d'en arriver là, il s'est successivement écrit CICONIOLA (en 739), CiGOIER (1121, SIGOERIUM supra TALLARDUM (1352) et même CYGOYERIUM en 1413 et SIGOUYER en 1512.

A l'époque féodale, le village était bâti entre les torrents du Picenton (ou Pissantour) et du Baudon (ou du BOUDOU), pour des raisons évidentes de sécurité. Une muraille entourait les quartiers de ville et de Chalançon, ainsi que le corps de logis des Seigneurs, et l'Église Paroissiale, consacrée à St-Pierre aux liens. Petit à petit, le village s'est allongé en direction de Céüze, le long de la route venant de GAP, avec les quartiers de Notre-Dame, de Bourg St-Claire et de Fontneuve. Au XVII<sup>ème</sup>, une quarantaine de ménages vivait au chef-lieu.

Les malheurs de ce village ont commencé vers 1725 : des crues torrentielles du Baudon et du Picenton ont creusé les lits, effondré les rives, emporté des pans de terrain entiers, miné les maisons. Les moulins et les ponts ont été détruits les premiers, reconstruits puis de nouveaux emportés. La forêt de Céüze avait été brûlée pour en chasser les loups, rien ne retenait alors les eaux des orages printaniers augmentées par la fonte des neiges. Pendant plus d'un siècle les habitants vivront sous la menace des débordements catastrophiques des deux torrents : 1725, 1726, 1728, 1731, 1735, 1755, 1781 ! Ajoutez les incendies, la foudre, les lourdes chutes de neige, les soubresauts de la révolution ....

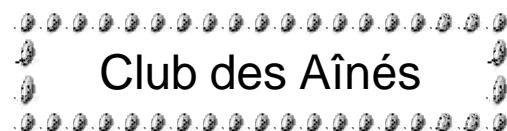
Après la fuite du Seigneur Jean-Jacques De Gruel en 1790, la mort de la comtesse sa mère et la vente du mobilier du « château » en 1793, les deux torrents creusent toujours leur lit, où s'engouffrent terres et maisons. En 1845, le Conseil Municipal désormais souverain, décide d'abandonner le site et de reconstruire l'Église sur la route venant de GAP, avant le hameau des Courtès : ce sera « l'Église Neuve », le nouveau Village.

## **Et maintenant**

Maintenant il ne reste presque plus rien du chef-lieu de SIGOYER du Dô, tous les objets utiles ont été récupérés. Mais il importe que ces ruines ne restent pas totalement à l'abandon. Nous mettons actuellement en place des projets pour faciliter l'accès, restaurer quelques vestiges, nettoyer les passages, installer une signalétique.

C'est notre devoir de mémoire.

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Courrier reçu en Mairie le 3 décembre 2003 et reproduit en fac similé

**Droit de réponse** au courrier de M. MARTIN-TEYSSEYRE Henri, président du club du Troisième âge : La commune n'a jamais eu de contentieux ni avec le club du 3<sup>ème</sup> âge ni avec le président du club. Au contraire, la municipalité a toujours soutenu les activités du club et souhaité son développement.

*Pour le Conseil Municipal, le  
Maire  
Alain BONNARDEL*

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Depuis la rentrée scolaire, Planète mômes a proposé plusieurs activités.



Halloween du 29 octobre a rencontré un franc succès. Nous remercions à cette occasion les habitants du village qui ont très largement gâté nos petits sorciers et les nombreux adultes qui ont aidé ! La traditionnelle collecte des sucreries aura permis aux plus gourmands d'entre eux de faire des réserves pour d'autres aventures festives ! Cet après midi aura été également l'occasion de découper des courges et de les décorer, le goûter étant offert par l'association.

Le 8 novembre, le foyer de vie des Guérins et l'atelier théâtre, animé par Denis MULIN, ont fait salle comble pour leurs représentations (comme Johnny au Zénith ! si, si !). L'apéritif offert par la troupe des Sigomatiques aura été l'occasion d'écrire de nouvelles répliques aux brèves de comptoir existantes !

L'assemblée générale du 03 décembre 2003 a été l'occasion de renouveler partiellement le bureau. Ainsi, une nouvelle secrétaire rédigera désormais l'article du Bulletin Municipal en la personne de Brigitte RICARD et Odile SOUBRANE pour l'assister en tant que secrétaire adjointe. Joëlle POMMERAI S retrouve quant à elle ses fonctions de trésorière de l'association.

Le 13 décembre 2003, Planète Mômes s'est associé à l'école pour offrir aux enfants le spectacle de Noël. Après le spectacle chaque enfant de la commune s'est vu offrir le traditionnel paquet de Noël par l'association.

Les projets ne nous manquent pas. Nous organiserons certainement un diaporama sur le Ladakh. Si cela se concrétise nous vous informerons par voie d'affichage. Nous prévoyons également un Week-end de ski à la Jarjatte ou à Crévoux selon l'enneigement et les possibilités d'hébergement sur le Week-end du 31 janvier au 01 février 2004 . Le repas à thème est reconduit pour la troisième fois avec cette année l'Espagne comme mot d'ordre. Tous à vos fourneaux le 21 février 2004 afin de régaler nos papilles ! Nous projetons également la venue de l'association le Ludambule qui propose de découvrir une multitude de jeux. Rien n'est encore décidé. Sinon la boom jeunes, le carnaval, le tournoi multisports seront les activités habituelles de ce printemps.

Une activité nouvelle va être prochainement organisée. Nous proposons la projection d'un film par un cinéma ambulante. Nous vous informerons de la date par voie d'affichage.

Nous vous rappelons que les réunions de l'association ont lieu, en principe, le premier mercredi de chaque mois et sont précisées par un affichage sur le panneau de la place de la mairie. N'hésitez pas à vous joindre à nous et à apporter des idées pleines de nouveautés !

L'équipe de Planète Mômes vous souhaite de bonnes Fêtes et vous dit donc à très bientôt ...

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Connaissez-vous « la Fourmi » de Robert Desnos ? Nous avons imaginé des suites à ce poème avec des dessins.

Vous les retrouverez dans tous les coins de l'école !

*Les élèves de l'école de maternelle*

## ***La journée excitante***

Deux fois par semaine, pendant six semaines, nous nous sommes entraînés au basket avec Sophie Dupuis et notre maîtresse. Sophie nous a appris à chaque séance, les différentes techniques de basket. Ensuite, nous avons disputé un tournoi, en équipes de trois et quatre.

Nous avons joué à plusieurs jeux : le tir au panier (on reculait à chaque fois qu'on marquait), le slalom en dribblant, et enfin, nous avons disputé au moins 6 matchs chacun. Les équipes étaient formées par plusieurs écoles : Lardier (ils venaient s'entraîner avec nous), la Freissinouse, La Roche des Arnauds et Sigoyer. Vers 16 heures on a eu un goûter offert par la commune de Sigoyer. Ensuite, Sophie nous a donné les résultats du classement et nous a distribué un diplôme. On a adoré cette journée.

*Samy Vallée, Emma Durand  
Andy Roméro, Mathieu Schmitt*



## ***Thursday 16 th December A la découverte de l'anglais***

Hilary qui est d'origine anglaise (on l'entend à son accent) vient nous apprendre l'anglais tous les mardis et samedis matin.

Elle nous fait travailler en nous faisant jouer pour nous faire découvrir sa superbe langue. On joue par exemple à « Simon says » (en français c'est Jacques a dit ) un jeu rigolo.

Elle nous propose des activités avec des cassettes audio, avec des bandes dessinées et des histoires que nous suivons petit à petit.

Au début de l'année, elle nous a proposé de choisir des prénoms en anglais . Elle nous a demandé de trouver et de coller sur une grande pancarte des photos de personnages célèbres.

Nous avons appris les nombres. les noms de pays et les nationalités, les parties du corps, des chansons... et ce n'est pas fini !

*Nina Solenghi, Valérian Girardin et Léa Parmantier*

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## **Mars attaque?**

Vendredi 19 septembre nous sommes allés contempler le ciel et les étoiles à la Roche des Arnauds.

Dans l'ancienne école, deux personnes de l'association Copernic nous ont expliqué comment fonctionne notre système solaire grâce à une maquette dessinée sur le sol . On nous a appris que Nicolas Copernic a découvert que la terre n' était pas le centre de l'univers. Comme lui, nous avons découvert que le soleil était au centre et pas la Terre.

Dehors le ciel était très dégagé , très étoilé, c'était plus facile pour regarder les constellations. Nous avons reconnu : la constellation d'Hercule, le Dragon, Pégase, la Petite Ourse et Grande Ourse, le Bélier, le Taureau et le Poisson.

Il y avait 3 télescopes dans lesquels nous avons vu des amas globulaires, la Lune, des nébuleuses, l'étoile de Véga, et... la planète Mars qui était très près de nous.

*Ophélie Lemoine, Vincent DEROUINEAU  
et Alban GIRARDIN*

## **Notre magnifique course longue**



Nous nous sommes entraînés dix fois et ces entraînements ont été récompensés.

Après avoir été reportée deux fois à cause du temps , mardi 9 décembre nous avons participé à la rencontre de course longue. Nous avons tous donné le meilleur de nous mêmes. Avec nous couraient aussi les élèves de la Roche Des Arnauds et de Pelleautier. Quand l'organisateur de l'USEP a annoncé que notre classe était la première au classement général (3 km 150 m de moyenne par élève), nous avons tous sauté, crié et ri . Ah ! qu'on était contents.

Au retour, nous sommes rentrés avec les élèves de l'école de Pelleautier. Dans le car, chacune des classes a chanté une chanson et après elle demandait à l'autre de chanter à son tour (chaque classe applaudissait l'autre). Ce retour s'est passé dans la joie et la bonne humeur.

Les CE2- CM1- CM2.

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## *Un souvenir pour les poilus*

Nous étions en tête, deux élèves portaient le drapeau français et le drapeau européen. Derrière nous, il y avait les militaires suivis des anciens combattants et d'autres habitants de Sigoyer.

Le Maire, Alain Bonnardel et monsieur Borel (le président des anciens combattants) ont lu un discours. Dans son discours, le maire a dit qu'il restait 16 poilus en France qui sont âgés plus de 100 ans. Ensuite, il y a eu « l'appel aux morts », à chaque fois, tout le monde a répondu « Mort pour la France ».

Puis, deux musiciens ont joué la Marseillaise et Mylène Paul une élève de CM1 a récité le poème du « Dormeur du Val » d'Arthur Rimbaud. Après, nous avons chanté l'hymne européen.

A la fin, on nous a invités à boire l'apéritif.

Lorelei Maris, Camille Dugelay  
et Mylène Paul



## *La prévention routière*

Mardi 2 décembre 2003, Nadège, une dame de la prévention routière nous a fait circuler sur un parcours avec des trottinettes et des vélos. On s'arrêtait au feu rouge et au feu vert, on pouvait rouler.

Les piétons devaient faire très attention avant de traverser au passage-piéton:

Quand il y a un feu, on traverse quand le bonhomme est vert.

Quand il n'y a pas de feu, il faut bien regarder des deux côtés pour voir si personne n'arrive. Les moyens et les grands ont eu leur « brevet de piéton ».

Nous avons regardé un film dans lequel le nounours Boumboum faisait des bêtises. Un petit garçon lui expliquait comment marcher avec prudence en ville : marcher sur le trottoir, donner la main à un adulte et se placer du côté du mur, l'adulte côté chaussée, faire attention aux sorties de garage.

En voiture, les enfants doivent toujours être attachés avec une ceinture de sécurité, ce qui ne prend que 6 secondes! On a compté...

Les élèves de maternelle

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

*Conservons l'espace en faisant de la place. (Claire)*

*En recyclant, vous préservez vos enfants. (Mylène)*

## Notre travail sur les déchets

**Le plastoc ça vous botte ?**

**Alors... bouteilles,**

**flacons, bidons,**

**Faut les trier, c'est des billets!**

*(Nina, Léa, Quentin, Samy)*

Un matin, la maîtresse nous donné un sac poubelle. Elle nous a dit de le remplir à la maison avec nos déchets, sans trier, toute la journée de dimanche.

Le lendemain, nous avons pesé nos sacs poubelle, puis par groupes, nous avons trié nos déchets dans la cour (avec des gants bien sûr) : nous avons tous bien séparé les **déchets organiques** (ceux qui sont naturels et qui se décomposent) et les autres.

Quelques jours après, une dame de la communauté de communes de Tallard- Barcillonnette est venue. Nous avons visionné deux films sur **le tri et la valorisation des déchets**. Ensuite, nous avons discuté sur les films et nous avons appris : les trois questions à se poser avant de jeter, ce qu'on pouvait fabriquer avec les bouteilles plastique (des pulls polaires par exemple) et beaucoup d'autres choses. Elle nous a aussi donné des déchets que nous avons trié dans des caisses de la couleur des colonnes de tri : bleu, marron, jaune et vert.

**ALORS, POUR BIEN PROTEGER LA TERRE, IL FAUT TRIER !**

*Claire RICARD, Agnès GOSSELIN, Amanda FOUCAULT, Quentin MOREAU*

*Polluer, c'est crever. (Alban, Lorelei)*

*Recyclez ou c'est la fin sée! (Valérian)*

*La Terre, il faut la protéger. Triez ! (Agnès et Laure)*

*Recycler, c'est la santé. (Mylène et Valérian)*



# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## LA REINE DES NEIGES

### *réécriture collective*

#### Le miroir du diable

Il était une fois un diable qui avait fabriqué un miroir. Tout ce qui se regardait dedans devenait laid, et ce qui était déjà laid devenait encore plus laid. Puis le miroir s'est cassé en mille morceaux. Les gens s'en servaient pour faire des lunettes et des vitres. A travers tout cela, ils ne pouvaient plus voir le bien. Certains ont même reçu un bout de miroir dans l'œil ou dans le cœur.



#### Un petit garçon et une petite fille

Il était une fois un petit garçon et une petite fille qui étaient très amis. La petite fille s'appelait Gerda et le petit garçon s'appelait Kay. Kay et Gerda jouaient ensemble dans leur jardin de roses. Un jour, Kay reçoit un bout de verre dans l'oeil et dans le coeur. Puis après Kay arrache les roses. Et l'hiver passa et Kay n'écoutait plus les histoires de sa grand-mère. Il préférait faire de la luge. Un jour il accrocha sa luge au traîneau de la Reine des Neiges et on ne le revit plus.

#### Le jardin de la magicienne

Gerda est triste et elle décide d'aller chercher Kay. Elle lance ses souliers rouges à la rivière depuis une barque. Gerda arrive chez la magicienne et la magicienne attrape la barque avec sa canne. La vieille femme invite la petite fille à manger des cerises. La magicienne brosse la petite Gerda avec un peigne en or pour lui faire oublier Kay. La vieille enterra les roses de son jardin pour que Gerda ne pense plus à son ami. Mais Gerda va dans le jardin de la magicienne et pleure. Et tout d'un coup les roses repoussent. Alors Gerda se souvient de son ami Kay et elle repart à sa recherche.

#### La corneille

La petite fille rencontre une corneille. Cette corneille lui dit : « J'ai peut-être vu ton ami Kay. Il est dans le château de la princesse. » La corneille amène la petite Gerda dans le château du prince et de la princesse. Mais le prince n'est pas Kay. La petite Gerda ressort du château avec un carrosse en or, des habits en or, des chaussures et un manchon, offerts par le prince et la princesse. Et elle repart à la recherche de son ami Kay.

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## La fille des brigands

En chemin, Gerda se fait attaquer par des brigands qui veulent lui voler son or et la tuer. La fille des brigands arrive et dit : « Laissez-la moi, elle est pour moi ! ». La fille des brigands montre tous ses animaux à Gerda : ses cent pigeons et son renne. Un pigeon dit à la fillette : « Kay est dans le château de la Reine des Neiges en Laponie.

-C'est mon pays « dit le renne.

La fille des brigands prête son renne à Gerda pour aller en Laponie chercher son ami Kay.

## La femme Lapone et la Finnoise

Gerda arrive chez une lapone. Elle lui raconte toute son histoire.

« Tiens, Gerda, dit la femme, comme je n'ai pas de feuille, je vais écrire sur un poisson séché. Apporte ce message à mon amie la finnoise. Elle te dira où est le château de la Reine des Neiges. »

Gerda arrive chez la finnoise et lui donne le message. « Je vais t'expliquer où est le château de la Reine des Neiges, c'est à côté. Ton ami Kay est prisonnier dans le château. Pour se délivrer, il doit écrire le mot « ETERNITE » avec des morceaux de glace. Vas-y vite, la Reine des Neiges est absente en ce moment. »



## Le château de la Reine des Neiges

Gerda arrive au château de glace de la Reine des Neiges. Elle rentre et elle cherche Kay. Puis elle le trouve. Elle pleure de joie et ses larmes vont jusque dans le coeur de Kay. Kay ,qui a retrouvé ses sentiments, pleure et ses larmes entraînent le petit bout du miroir du diable. Maintenant il peut écrire « ETERNITE ». Alors il est libre et il peut retourner avec sa famille et avec Gerda.

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE ...

Année scolaire 2003-2004:

Le Directeur et les Professeurs de l'école de musique vous informent qu'ils accueillent tous ceux qui souhaitent apprendre à jouer d'un instrument, débutants et pratiquants confirmés, scolaires, adultes, retraités...

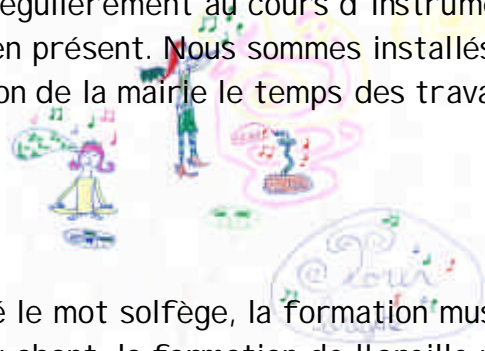
En plus des cours, l'école a mis en place des classes d'ensembles musicaux. Les disciplines enseignées sont: la formation musicale, le piano, l'accordéon, la batterie, le saxophone, la flûte traversière et la flûte à bec, la guitare, l'éveil musical pour les 5 à 6 ans. Des informations peuvent être communiquées par téléphone:

-école de musique : 04 92 54 82 36

-Gérard Delval ( Directeur de l'école de musique): 04 92 57 80 63

L'antenne de l'École de musique à Sigoyer a bien démarré. Cinq nouveaux enfants plus un adulte cette année, en tout 17 élèves sur Sigoyer : 12 inscrits en piano et 5 en flûte à bec.

Adultes et enfants viennent régulièrement au cours d'instrument et de formation musicale et l'enthousiasme est bien présent. Nous sommes installés actuellement ( bien au chaud !) dans la salle de réunion de la mairie le temps des travaux sur l'ancien presbytère .



Formation musicale:

Nouveau terme qui a remplacé le mot solfège, la formation musicale désigne l'apprentissage des notes, du rythme, du chant, la formation de l'oreille par l'écoute, l'analyse d'extraits d'œuvres de compositeurs ainsi que le déchiffrement de partition pour les plus grands. En quelque sorte une formation plus complète:

*« Libérer, épanouir, respecter la vie tout en inculquant les techniques »*

(Maurice Martenot « Principes fondamentaux d'éducation musicale et leur application »  
Ed Magnard)

*« L'Enseignement d'un art implique la pédagogie du bonheur »*

(Georges Bonnet).

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE ...

L'enseignement de la formation musicale, telle qu'elle est pratiquée à Sigoyer, part d'une pédagogie active où entrent en jeu:

- Le respect de la vie.
- Le développement du sens rythmique devenu accessible à chacun ( jeux de rythmique corporelle).
- L'importance considérable du tempo naturel ( surtout chez les enfants).
- La valeur d'un affinement auditif obtenu d'abord sans l'aide des noms de notes ( différentes écoutes et intonations).
- Le chant libre ( mouvement mélodique associé au geste ) et chanson choisie pour habituer l'enfant à chanter sans la moindre crainte et structurer la mémoire musicale par la répétition des mêmes airs.

Enfin c'est une source de joie pour l'élève, grâce à l'expression spontanée, rythmique et mélodique, grâce aussi à la création dont on sait toute la valeur libératrice.

Rappelons qu'il est indispensable que l'élève possède un instrument chez lui. Le travail quotidien d'un apprenti musicien doit être de 15 à 20 min dès la première année.

## Éveil musical:

« *L' Enfant cherche la vie à travers la musique* » Maurice Martenot.

L' Enfant possède la musique en lui-même, il ne la reçoit pas de l' extérieur. Il chante et rythme avant même de parler. L'éveil musical consiste à éveiller, épanouir, développer ses facultés, ses aspirations inconnues. L' aspiration profonde de l'enfant tend vers un monde plein d'enchantement. Dès le début de son initiation musicale, il doit se sentir transporté dans ce monde ou il s'épanouit.

Ici, il importe bien plus de sentir, puis de ressentir que de comprendre. En faisant appel à l' imagination créatrice, qu'il s'agisse d'imaginer des lignes, des couleurs ou des mouvements sonores, on éveille l'une des facultés les plus enrichissantes, l'une des joies les plus profondes: celle de créer.

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE ...

De plus, par l'intermédiaire du geste, de nombreuses notions musicales sont abordées (la fabrication d'un son et l'écoute d'un son ou d'une musique passent par le geste.)

Une séance d'éveil musical est partagée en 3 parties: un moment pour l'écoute, un moment pour le rythme et la rythmique et un moment pour le chant et l'accompagnement aux percussions.

Pourquoi ne pas envisager sur Sigoyer la création d'un cours d'éveil musical et d'un ensemble de musique ORFF (musique composée de flûte à bec, chant et percussions) ?

Pour plus d'informations vous pouvez me contacter : **Brigitte Fernandez, 04 92 57 95 23.**

|  | <i>Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette</i>      | <i>Nombre d'élèves</i> | <i>Total</i> |
|--|--|------------------------|--------------|
|  | Barcillonnette   | 1                      | 91           |
|  | Châteauvieux   | 4                      |              |
|  | Esparron   | 0                      |              |
|  | Fouillouse   | 4                      |              |
|  | La Freissinouse  | 4                      |              |
|  | Jarjayes   | 4                      |              |
|  | Lardier  | 0                      |              |
|  | Lettret  | 3                      |              |
|  | Neffes   | 13                     |              |
|  | Pelleautier  | 5                      |              |
|  | La Saulce  | 11                     |              |
|  | <b>Sigoyer</b>   | <b>17</b>              |              |
|  | Tallard  | 23                     |              |
|  | Vitrolles  | 2                      |              |
|  | <i>Hors Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette</i> | <i>Nombre d'élèves</i> | <i>Total</i> |
|  | Claret   | 3                      | 27           |
|  | Chorges  | 1                      |              |
|  | Espinasses   | 3                      |              |
|  | Gap  | 12                     |              |
|  | Laragne  | 1                      |              |
|  | Laye   | 1                      |              |
|  | Théüs  | 2                      |              |
|  | Ventavon   | 3                      |              |
|  | Veynes   | 1                      |              |

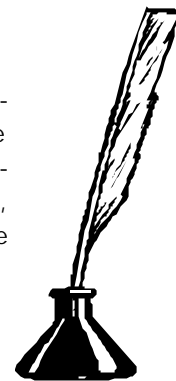
# VOUS AVEZ LA PAROLE...



- Petit Rappel -

Vous avez aimé un bouquin ou un disque, vous voulez faire partager une idée, une opinion ou votre passion. Cet espace d'expression qui n'est délibérément pas polémique est le VOTRE. Les personnes désirant faire paraître une information dans cette rubrique devront faire parvenir leur manuscrit signé un mois avant les parutions de bulletin, c'est à dire durant les mois de Mai et Novembre respectivement pour les bulletins de Juin et Décembre.

Alors, à vos plumes...

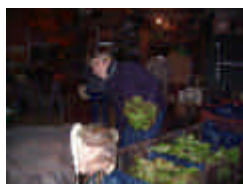


## L'AMAP « CHLAMBIO »...

L'AMAP est une organisation de consommateurs. Le concept existe au Japon depuis 40 ans et s'est répandu dans environ 25 pays. Aux Etats-Unis, à New York, les seules fermes qui restent en activité sont celles soutenues par des AMAP ;

L'AMAP est un véritable commerce équitable local. Elle permet aux exploitants agricoles locaux de faire face à la grande distribution tout en produisant une marchandise de qualité, dans le respect de la nature et de l'environnement.

Quand au consommateur qui se rend chaque semaine chez le maraîcher pour composer son panier de légumes bio cueillis le jour même, il a la certitude de consommer des produits sains tout en faisant l'économie du surcoût de la distribution conventionnelle



L'AMAP c'est aussi la découverte d'un métier : celui de maraîcher. C'est aussi une nouvelle façon d'acheter, de cuisiner (on fait avec ce qu'il y a dans son panier), de découvrir des variétés anciennes.... Le fait de composer son panier implique également un aspect éducatif pour les enfants.

Le bulletin municipal précédent exposait le projet de création d'une AMAP dans le pays. Aujourd'hui cette AMAP existe à la Freissinouse. Elle regroupe une quarantaine de familles qui se rendent chaque mardi entre 18 heures et 19 heures chez le maraîcher pour composer leur panier.

# VOUS AVEZ LA PAROLE...



Lors de son lancement, au mois de juin dernier, une période d'essai allant jusqu'au 16 décembre avait été fixée. Devant le succès de cette expérience, la distribution de panier recommence à compter du mardi 5 janvier.

La salle de distribution permet également aux consommateurs de se retrouver chaque semaine dans une ambiance conviviale.

Un espace d'échange a été organisé. Un panneau d'affichage est à la disposition de ceux qui veulent faire passer des informations touchant directement où indirectement à l'alimentation, aux médecines douces, au commerce équitable...

Alors si vous aussi vous êtes tentés par de bons légumes et une nouvelle expérience de consom-action, venez nous rejoindre à l'A.M.A.P. "CHLAMBI O".

Contact local : 06 82 30 29 64



*Sandrine COMTE*

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

## Au Coin Lecture .....

## une idée de Cadeau ...



Hervé René Martin est romancier essayiste. « *La Fabrique du Diable* » est son sixième ouvrage. Il est la prolongation de *La Mondialisation A Ceux Qui La Subissent* (1999).

Cet ouvrage est avant tout un véritable travail de recherches et d'investigations. A travers le quotidien romancé d'un couple et de leurs jeunes enfants, l'auteur parsème son récit d'une myriade de véritables informations traitant de problématiques sociales, économiques et politiques. Il met en évidence les effets que pourront avoir sur nos sociétés une économie ultra libérale, le devenir de la petite paysannerie, l'impact de la télévision et des médias sur notre façon de penser, la guerre de l'eau qui fera suite à celle du pétrole, les conséquences du tourisme de masse dans les pays en voie de développement .....

Hervé René Martin tente ici de nous sensibiliser, de nous faire réagir face à des préoccupations qui jusqu'alors ne nous touchaient pas forcément par manque d'information ou confort intellectuel.

Notre monde se développe, le progrès avance et nous dépasse. A qui profite t'il ?, ne devenons nous pas l'instrument de celui-ci ?

« Nous vivons pour la majorité d'entre nous dans la prospérité. Et pourtant nous nous trouvons dans une grande souffrance. D'ou vient cette souffrance ? Matériellement nous ne manquons de rien, si ce n'est de choses dont nous nous sommes laissés convaincre qu'elles devaient nous manquer : tel modèle de voiture, de système informatique, de loisir. C'est un processus à la faveur duquel nous nous sommes peu à peu laissés réduire au rôle d'agent économique ».

Or un agent économique ne peut par nature être durablement satisfait. L'HOMME aujourd'hui se sent contraint de gagner en consommant ce qu'il perd en liberté.

En bref, c'est un livre écrit dans un style fluide et agréable, qui reste une véritable invitation à l'éveil des consciences et à l' « insurrection » de celles-ci.

Yannick FAVANTINES

*Hervé René MARTIN, La fabrique du diable, La mondialisation racontée à ceux qui la subissent II, Éditions CLIMATS, 261 pages, 15 €.*



# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Sur le versant de l'aube où le vent emplît d'aise,  
Il regarde au couchant la sublime falaise :  
Grand anneau de Céüse atteignant les deux mille,  
Où la neige s'attarde en couronne subtile ;  
Y voyez-vous les pins en velours apaisant ;  
Et le panorama au bonheur des passants ;  
Richesse des vergers d'une parure utile !

*Acrostiche de Jean Sarramea  
Habitant de St Raphael de passage à SIGOYER*



Amis promeneurs, vous avez sans doute remarqué ces panneaux indicateurs en bois installés depuis quelques mois. Ils signalent les sentiers pédestres balisés répartis sur les 14 communes de la CCTB.

Retrouvez-les dans le topo-guide " Entre Céüse Ciel et Durance 130 km de découverte" réalisé par l' Office National des Forêts et la CCTB en partenariat avec le Conseil Général et la Région.

Vous y trouverez des descriptions de balades en famille mais aussi des éléments historiques et des curiosités locales ( connaissez-vous l'existence d' un four à chaux sur notre commune? )

*En vente à l' office du tourisme de TALLARD- 5 euros.*



## Une tradition théâtrale à SIGOYER ?

**C' est l' histoire de.....**

Dans les années 1944 et 1945, une troupe d' artistes sigoyards dirigés par l' abbé VERNAY puis par Mr et Mme REYNAUD, les instituteurs, réchaufferont le coeur de tous, en ces années difficiles, en se produisant à SIGOYER mais aussi à LA SAULCE, LA ROCHE DES ARNAUDS et même jusqu' à ST-BONNET ! Les salles des fêtes résonneront notamment des danses folkloriques interprétées par Mauricette GARCIN, Andrée GARCIN ( Dédée ), Léa JEANSELME, Solange ODDOU, Marie-Jeanne PAUL ( Nini ), Pierrot CHESTA, André COMBE, Bertin et Emile RAMBAUD ( Milou ).

\*\*\*\*\*

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

## C' est l' histoire de.....

Entre 1956 et 1960, près de 25 "artistes amateurs de la jeunesse sigoyarde" tels que les nommait alors le journaliste local, se succéderont sur les planches de SIGOYER, LA BATIE NEUVE et même jusqu' à ST LAURENT DU CROS. Sous la direction de l' abbé BOREL, Lucette et Albert FAURE, André et Gilbert LIGOZAT, Ernestine ( Titine) GARCIN, Monique et Guy SABATIER, Marc et Chantal BOREL, Jojo RAMBAUD, Gilbert et Lucien ARTAUD, Alain et Nicole BONNARDEL, René MILON, Jean-Paul ESCALIER, Marie-Jeanne PAUL(Nini), Alain AMOURIO, Monique BOURRICARD, Michèle BONETTI, Yvette CHAIX, Jeanine BAYLE et Jacqueline ESPIE, régaleront leur public dans:

- "Jeannette"

- "Le mariage de Paluche"

- "L' amoureux de la princesse".

\*\*\*\*\*

## C' est l' histoire de.....

A la salle des 2 céüze, le 8 novembre 2003, la troupe de l' activité théâtre du foyer de vie des Guérins, animée par Sylvie et Olivier, a enchanté petits et grands avec un spectacle plein de poésie et d' émotion. Mouthyo, Zoran, Alexandre, David, Stéphane et Didier nous ont montré que sur la scène, on est surtout et avant tout des comédiens et qu' il est bien agréable de communiquer son plaisir à jouer.

\*\*\*\*\*

## C' est l' histoire de.....

Le 8 novembre 2003, après le spectacle de nos amis des Guérins, la troupe des SIGO.... MATIQUES, section théâtre de l' association PLANÊTE MÔMES, présenta ses " variations sur le zinc ". Cette adaptation des " brèves de comptoir " de Jean-Marie GOURIO fut accueillie avec beaucoup de chaleur par un public fort nombreux qui n' hésita pas à accompagner en chantant Brigitte DEVAUX, Lucette FAURE, Agnès GABANOU, Géraldine GAHIDE, Pascale THOMASSIN, Yannick FAVANTINES, Eric GERBAUD, Hervé MENU et Pierre RAI EVSKI . La troupe, dirigée par Denis MULIN, se produira alentours comme ses aînés, notamment le 24 janvier prochain à PELLEAUTIER.

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Sans oublier..... le spectacle CONTES ET SONS en 1996 qui réunit petits et grands sigoyards aux talents de conteurs et de musiciens ..... Suchetta PERRIER et nos artistes locaux que La Passerelle révèle à tous. .... et sans oublier aussi tous ces petits courageux en collant rouge, jaune ou bleu qui font briller les yeux de leurs parents au spectacle de fin d' année !

Ainsi, y aurait-il une véritable tradition théâtrale à SIGOYER ? Mais ...poursuivons!

***C' est l ' histoire de.....***

Juin 2030, à la salle high tech des 2 céüze, se produiront .....etc, etc...enfants, petits-enfants, ou amis de tous ces artistes amateurs cités dans cet article!

Qui sait? Si cette tradition existe, pourquoi pas?

Agnès GABANOU

**Scoop de dernière minute?** Il paraît que dans quelques mois, les élèves de l' école de SIGOYER vont se rendre en "tournée" dans notre département pour présenter la pièce de théâtre qu' ils répètent actuellement dans le plus grand secret! Ah, décidément, y'a de la relève!

*"S' il faut absolument que l' art du théâtre serve à quelque chose, je dirais qu' il devrait servir à apprendre aux gens qu' il y a des activités qui ne servent à rien et qu' il est indispensable qu' il y en ait." Eugène I ONESCO ( "Notes et contre-notes")*

# État - Civil 2003 ( 2<sup>ème</sup> Semestre )

## Naissances :

~~LES~~ Gwenaël MARS , Dessous le serre, né le 22 .10. 2003

~~LES~~ Justine BOUJEANT , Les Guérins, née le 11.11.2003

~~LES~~ Jean TOURRES, les Rois, né le 8. 11.2003

## Mariages :

~~LES~~ DEPREZ Christophe et RODDIER Katel, Les Coqs, 05.07.2003

~~LES~~ RICARD Stéphane et Claire VISSIERES, Les Murets, 09.08.2003

~~LES~~ REYPIN Jacques et THIMON Christiane, les Guérins, 04.09.2003

~~LES~~ WAULTIER Pascal et JOUAN Sabine, Le Villard, 18.10.2003

## Décès :

~~LES~~ MICHEL Alain , Dessous le serre, 03.08.2003

~~LES~~ GOSSELIN Jackie, Tallard, 22.10.2003

~~LES~~ BOREL Fernand, Saint Laurent, 25.11.2003

(suivant actes ou avis adressés en mairie entre le 30 juin 2003 et le 10 décembre 2003)

